

Faut-il abaisser l'âge de la scolarité obligatoire de 6 à 5 ans ?

« Plus tôt c'est, mieux c'est pour les enfants »

Les crèches ont leur raison d'être. Mais une fréquentation régulière de l'école en première, deuxième et troisième maternelles prépare les enfants à l'entrée en primaire, selon Stéphane Vreux.

La Fédération Wallonie-Bruxelles semble vouloir que le plus grand nombre d'enfants fréquentent l'école dès 5 ans. Est-ce opportun, pour vous, d'encourager une arrivée anticipée à l'école ?

Le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles travaille actuellement sur la question de la fréquentation. Aujourd'hui, la grande majorité des enfants fréquente l'école maternelle. Deux, trois ou quatre pour cent de ceux-ci seulement ne la fréquentent pas. Viser à ce que tout le monde la fréquente doit être un objectif. C'est ma position, mais c'est aussi celle du collège des directeurs de l'enseignement fondamental catholique. Il y a un vrai travail relationnel, d'apprentissage de la vie en commun qui se fait à l'école maternelle. En première, en deuxième, en troisième maternelle. Les enfants qui passent par la maternelle, qui la fréquentent de manière régulière sont mieux armés pour l'entrée en première primaire et entamer les apprentissages de la lecture, des mathématiques... Donc viser à ce que les enfants soient plus présents et soient plus acteurs dès 5 ans à l'école, c'est un excellent objectif.

Qui sont ces enfants qui ne fréquentent pas régulièrement

l'école maternelle ?

Personnellement, je n'ai pas d'études à vous citer. Quand on en discute au sein du collège des directeurs où sont présents des représentants des grandes villes, on voit que derrière cette question il y a la perception du système scolaire et son importance ou non pour le parcours des enfants. A Louvain-la-Neuve, la fréquentation de l'école maternelle est de 100 % et l'a toujours été. Et quand parfois on a des enfants moins assidus, on s'adresse assez rapidement aux parents. Dans des milieux plus ruraux, où des difficultés de déplacements peuvent se poser, la fréquentation peut être un peu plus faible. Mais sans certitude.

Il est question dans le décret examiné par la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un nouveau travail confié aux directions d'école : celui de veiller précieusement à la fréquentation dès 5 ans de l'école maternelle. Comment accueillez-vous cette nouvelle mission ?

Dans ce que j'ai vu de l'avant-projet de décret, il y a un travail de vérification de la fréquentation. Pour chaque élève, à trois dates de l'année, cela voudrait dire aller renseigner un pourcentage de fréquentation. Cela n'a l'air de rien mais c'est tout de même une charge administrative supplémentaire. Au-delà, il y a toute la question de savoir ce qu'on fait avec les enfants qui n'ont pas suffisamment fréquenté l'école. C'est sans doute là que le texte actuellement discuté est plus

interpellant, notamment sur la question des missions confiées à chacun. Il est question d'un dispositif d'accompagnement des élèves que l'on devrait mettre en place et d'une évaluation différenciée, une fois à l'école primaire, pour des enfants qui n'ont pas suffisamment fréquenté l'école maternelle. Soyons clairs : aujourd'hui quand un enfant n'a pas les prérequis nécessaires, bien sûr que les enseignants veillent à retravailler tout cela avec lui. Mais il est question de quelque chose de différent : d'un suivi, d'un accompagnement que devraient mettre en place les directeurs.

L'âge de 5 ans est un nouvel objectif. Pour vous, on pourrait viser encore un âge inférieur ? Plus tôt c'est, mieux c'est. Je ne suis pas pour l'entrée à l'école à 2 ans et demi. Je pense que les crèches ont leur raison d'être. Garder en leur sein les enfants jusqu'à 3 ans, pourquoi pas ? En revanche, permettre aux enfants de fréquenter la première et la seconde maternelle, c'est important. ■

Propos recueillis par MATHIEU COLINET

Stéphane Vreux

Stéphane Vreux est directeur du collège du Biéreau à Louvain-la-Neuve. Il est également président du collège des directeurs de l'enseignement fondamental catholique.

« Sans s'interroger sur les pratiques éducatives, cela ne suffira pas »

Pour Benoît Galand, professeur à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'UCL, avant de se prononcer sur une telle mesure, il faudrait d'abord objectiver la situation, puis s'interroger sur les pratiques éducatives actuelles.

Que pensez-vous de l'idée d'abaisser à 5 ans l'âge de la scolarité obligatoire ?

J'aurais deux commentaires préalables. Le premier concerne le contexte dans lequel ce débat apparaît. J'ai entendu beaucoup de prises de positions, mais je n'ai pas entendu beaucoup de faits. En réalité, on sait que l'immense majorité des enfants vont en maternelle, mais on ne sait pas très bien qui n'y va pas. S'agit-il de parents qui ont l'occasion de garder leurs enfants et se disent, par choix éducatif, qu'ils sont mieux à la maison ? Ou est-ce que ce sont plutôt des familles défavorisées, qui manquent d'informations ? En fait, comme souvent dans les débats éducatifs en Fédération Wallonie-Bruxelles, on fait beaucoup de suppositions, mais on ne sait pas. Deuxième commentaire préalable : vu les défis qui s'annoncent, est-ce vraiment la priorité aujourd'hui de savoir si l'on doit envoyer nos enfants à l'école à 5 ou 6 ans ? Est-ce qu'on pense qu'il s'agit d'un levier majeur qui va résoudre les problèmes qu'on a ? Quand je vois toutes les initiatives en sens divers qui sont prises en ce moment –

dans Le Soir de mardi, les directeurs d'écoles maternelles et primaires disaient encore qu'ils ne s'en sortaient plus avec toutes ces réformes – j'attire quand même l'attention sur le fait qu'il est compliqué de tout changer en même temps dans le système scolaire.

Pas d'études scientifiques sur les avantages et désavantages d'une entrée à 5 ans dans l'enseignement obligatoire ?

À ma connaissance, en Communauté Wallonie Bruxelles, on n'a pas d'études précises qui auraient été menées sur deux classes d'élèves de 5 ans, par exemple : une où on aurait encouragé les enfants à venir tout le temps et l'autre pas. Par contre, on a des études au niveau international, qui touchent des pays où on a abaissé l'âge de la scolarité obligatoire et où il semble que ça a eu des effets bénéfiques. Mais ça ne veut pas dire que c'était nécessairement de 6 à 5 ans. Par ailleurs, certains pays partaient peut-être d'une situation où peu d'élèves allaient à la maternelle, ce qui n'est pas le cas chez nous. Par ailleurs, il y a d'autres pays, comme la Finlande par exemple, qu'on met souvent en avant, où en fait, les élèves commencent plus tard l'école que chez nous...

Par rapport à votre expérience, pensez-vous que cela puisse avoir des vertus chez nous ?

Pour ce que j'en sais, le plus probable, c'est qu'encourager à inscrire les enfants en troisième maternelle et encourager

à ce qu'ils soient présents un temps suffisant à l'école, va probablement avoir des effets positifs. Mais aujourd'hui, en Communauté Wallonie-Bruxelles, il est très difficile de déterminer si ces effets positifs sont dus à la fréquentation de la maternelle ou si c'est le fait que ceux qui ne la fréquentent pas sont issus des familles les plus fragilisées sur le plan économique, où les pratiques culturelles sont le moins en phase avec l'école : rapport à l'écrit, à la lecture, etc. Est-ce que dans ce cas, la maternelle pourrait être une forme de compensation ? On peut l'espérer mais on n'en est pas sûr. Et si c'est pour que ces élèves-là, dès la maternelle, en arrivent à se rendre compte qu'ils sont moins bons que les autres, voire qu'ils soient stigmatisés parce qu'ils n'ont pas les bonnes habitudes et comportements à l'école, on risque de louper le coche. Bref, mettre les enfants à l'école un an plus tôt sans s'interroger sur les pratiques éducatives et leur adéquation à différents milieux sociaux, je ne suis pas convaincu que ça va suffire. ■

Propos recueillis par
WILLIAM BOURTON

Benoît Galand

Benoît Galand est psychologue, professeur à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'UCL et président du Girsef (Groupe interdisciplinaire de recherche sur la socialisation, l'éducation et la formation).

**Le parlement
de la
Fédération
Wallonie-
Bruxelles**
examine
un projet de
décret visant
à encourager
les parents
à scolariser
leurs enfants
dès 5 ans.
En février,
la Chambre
se saisira
également
de la question
en débattant
de l'obligation
scolaire, une
compétence
qu'il
a conservée.